

## **Villers-Cotterêts ou comment mieux assassiner la langue française et déprécier le féminin**

La Cité internationale de la langue française sise à Villers-Cotterêts (Aisne) serait un projet bienvenu pour les défenseurs de la langue française si la politique linguistique de Macron et de l'Union européenne n'enterrait pas tous les jours un peu plus la langue française et la Francophonie au profit de l'anglais. Macron, que sa fonction oblige théoriquement à défendre la Constitution et son Article II-a (« la langue de la République est le français »), et qui est aussi censément le garant de l'exécution des lois, ne fait rien pour faire respecter et pour respecter lui-même la loi Toubon-Tasca de 1994 qui fait du français « la langue du travail, des échanges et de l'enseignement ». Les exemples abondent : « Choose France ! », « One Planet Summit », etc.. L'exemple est contagieux : la Banque postale se baptise « French Bank », la « SNCF » nomme ses « produits » « ouigo » ou « inoui ».

Le même Macron n'a rien dit lorsqu'il lui fut donné de présider l'Union européenne, pour refuser le coup d'État linguistique perpétré par Ursula von der Leyen (en plein Brexit et alors que cette langue n'est plus l'idiome officiel premier d'aucun pays de l'UE) à savoir le déclassement ouvert du français et des autres langues d'Europe que signifie l'érection illégale de l'anglais en langue de travail unique de la Commission, de la Cour des Comptes et de la Cour de justice européennes. La politique étrangère catastrophique de Macron a pour conséquence le déclassement de la langue française au profit de l'anglais dans le système d'enseignement de nombreux pays africains : citons le Rwanda, les pays du Maghreb et maintenant les pays du Sahel. Il n'apporte par ailleurs aucun soutien aux Québécois qui tentent de protéger le français, décrété officiellement « en danger » à Québec et à Montréal.

Mais revenons au discours tenu par Macron sur les lieux où François 1<sup>er</sup> signa l'Ordonnance de 1539 érigeant le « langage maternel françois » en langue administrative et juridique du royaume. Un discours qui prône certes l'esprit d'ouverture du français, langue en mouvement, variant dans le temps et par le vaste monde, langue dont la diversité est célébrée, magnifiée ; un discours qui illustre la richesse de la francophonie (héritage pourtant douloureux d'un passé colonial où la langue du colon est venue écraser de son prestige les langues des colonisés), et qui, « en même temps », se fait autoritaire, royal lorsqu'il déclare que « la force de la syntaxe [de la langue française] est de ne pas céder aux airs du temps ». « Dans cette langue, le masculin fait le neutre. On n'a pas besoin de rajouter des points au milieu des mots ou des tirets pour la rendre lisible ».

Déjà interdite à l'école depuis 2021 lors du passage de Blanquer au ministère de l'Éducation nationale, l'écriture inclusive est pourtant l'inscription dans la langue d'une revendication majeure concernant l'égalité hommes/femmes. C'est la pire argumentation que l'on peut entendre en termes de rejet de l'écriture inclusive. Car le masculin ne peut pas être neutre et nous savons que dans la langue française, la règle que l'on apprend aux enfants et donc aux petites filles depuis le plus jeune âge, c'est : « Le masculin l'emporte

sur le féminin », ce qui ne peut manquer de susciter les comportements de domination et de soumission. Tout simplement parce que le masculin est d'abord appris, dans nos apprentissages initiaux, en lien avec la représentation du genre social masculin.

La solution idéale d'écriture inclusive n'est peut-être pas trouvée. Le point médian, code graphique proposant une abréviation (chirurgien·ne) en est une, déjà pratiquée ; l'en va de même de l'usage qui se répand de la « double flexion », qui vise à décliner le pendant féminin d'un mot, comme « les institutrices et les instituteurs » ou... « les sénateurs et les sénatrices ». Mais ces dernier·es ne veulent rien savoir et se sont attaqué·es à l'écriture inclusive en adoptant en commission une proposition de loi pour l'interdire « dans tous les cas où le législateur (et éventuellement le pouvoir réglementaire) exige un document en français ». Les sénateur·trices souhaitent « protéger la langue française des dérives de l'écriture inclusive ».

Rendre les femmes inaudibles et invisibles dans notre langue, tel est le projet de tou·tes les réactionnaires patenté·es au service du capitalisme patriarcal.

**Le Parti de Gauche appelle à défendre la langue de la République qui constitue aussi le ciment de la fraternité francophone internationale et permet aussi de résister à la pseudo-culture unique mondiale que le néo-libéralisme autoritaire cherche à nous imposer.**

**Le Parti de Gauche dénonce, dans ces conditions, la muséification de la langue française par ceux-là même qui, au nom du peuple français jamais consulté sur ce point, contribuent le plus à la sacrifier.**

**Le Parti de Gauche dénonce le caractère rétrograde de cet extrême centre bien en phase avec l'extrême droite, visant à nier le lien entre genre grammatical et genre social et à contribuer ainsi à humilier un peu plus les femmes.**

---

### CONTACT

**Stéphane JEUNEUX**

Parti de Gauche

0757181585 · stephane.jeuneux.dafpg@proton.me